

Droits des peuples autochtones et enjeux de l'heure objets d'une conférence de presse au Centre Carter en RDC

Kinshasa, 19/04/2014 / Société

La direction de la Maison des droits de l'homme du Centre Carter en RDC à Kinshasa a organisé le 17/04/2014 sous les auspices de l'Ong « Espoir pour tous » et la dynamique des peuples autochtones une édifiante conférence de presse visant à sensibiliser le public sur les droits des peuples autochtones face aux enjeux de l'heure dans le pays



PYGMEES D'AFRIQUE CENTRALE

L'ONG « Espoir pour tous » et la « Dynamique des peuples autochtones » (DGPA) ont conjointement organisé jeudi à la Maison des droits de l'homme du Centre Carter en RDC, à Kinshasa, une conférence de presse pour expliquer « les droits des peuples autochtones face aux enjeux de

l'heure ». Le directeur projet, Luc Lutala Kyad'i a indiqué que cette conférence a eu lieu dans le cadre du « Projet de plaidoyer relatif à la prise de mesures spéciales en faveur des Peuples autochtones par le gouvernement de la RDC ». Son ONG, a-t-il noté, a obtenu un financement de la part de la délégation de l'Union européenne pour la réalisation dudit projet. C'est ce cadre que les peuples autochtones (PA) et les autorités de neuf provinces de la RDC où vivent ces peuples ont été consultés dans le respect du principe « consentement libre préalable, informé et éclairé (CLIP) », afin de définir leurs besoins prioritaires dans les différents domaines des droits humains. Selon M. Lutala, les résultats de ces consultations ont servi de base à la rédaction du draft de la proposition de tel en faveur des PA et d'autres mesures spéciales devant être soumis aux institutions de la République (gouvernement et parlement) pour leur inclusion dans la législation congolaise. Les peuples autochtones (PA), a-t-il déploré, demeurent encore les plus discriminés et les plus pauvres du pays. Il a affirmé que les efforts du gouvernement susceptibles d'adapter la législation nationale à ces instruments juridiques sont restés minimes en dépit de la souscription de la RDC à plusieurs juridictions internationales sur cette matière.

Patrick Saïdi, coordonnateur national de la DGPA, s'est, de son côté, appesanti sur la proposition de loi cadre en cours d'élaboration portant sur les droits spécifiques des PA. Il a indiqué que les PA sont non seulement privés de leurs droits fonciers et fondamentaux, mais aussi, ils sont expulsés de leurs terres et territoires ancestraux, entraînant de ce fait la perte de leur identité culturelle. M. Saïdi a indiqué que seule la matérialisation de la loi cadre précitée pourrait protéger et lutter contre les discriminations dont font l'objet ces populations.

ACP